





## Communiqué de presse

Le 15 juin 2018

## Trois Caisses régionales du Crédit Agricole et la SAFER des Hauts de France signent une convention de portage du foncier facilitant l'installation des Jeunes Agriculteurs

Le 15 juin, le Président de la SAFER des Hauts de France, Sylvain Verssluys, et les Présidents de 3 Caisses régionales du Crédit Agricole, Philippe de Waal pour Brie Picardie, Bernard Pacory pour Nord de France et Christine Gandon pour Nord Est ont signé une convention de portage visant à favoriser l'installation des Jeunes Agriculteurs.

Ce nouveau dispositif concerne le portage du foncier libre non bâti pour des agriculteurs bénéficiant de la « dotation Jeunes Agriculteurs », « hors cadre familial » ou « installation supplémentaire ». Chaque dossier fait l'objet d'une proposition adaptée en concertation entre la SAFER et le Crédit Agricole, un investisseur tiers pouvant acquérir une partie des terres en plus de la superficie couverte par le portage. Partenaires historiques, le Crédit Agricole et la SAFER renforcent par la création de ce dispositif leur soutien aux nouvelles générations agricoles dans un contexte de rareté et de cherté des terres, notamment du fait de l'urbanisation.

La SAFER achète le foncier via un financement réalisé par le Crédit Agricole qui apporte également une caution bancaire pour le paiement des fermages. Le Jeune Agriculteur, locataire de la SAFER, exploite le foncier dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire allant de 5 ans à 10 ans. A l'échéance du portage, la SAFER lui cède le foncier à sa valeur d'acquisition, déduction faite des fermages perçus, en y ajoutant les frais de portage (frais de notaires et géomètres, taxes, frais financiers...). Au cours des 10 années, l'exploitant a par ailleurs la possibilité de racheter le foncier quand il le souhaite, en une ou plusieurs fois.

Elément clé du mieux vivre pour la population, l'avenir de l'agriculture réside dans sa capacité à assurer la relève des exploitants. En soutenant au maximum l'installation de jeunes, pour lesquels la détention d'un capital de départ est souvent un frein à la concrétisation d'un projet, le Crédit Agricole réaffirme sa position d'acteur pérenne et engagé de l'agriculture française, en accompagnant 8 agriculteurs sur 10 dans le cadre de leur installation.

Ce dispositif vient renforcer « l'installation JA by CA », accompagnement personnalisé à destination des jeunes agriculteurs mis en place en 2017 par le Crédit Agricole. Il viendra répondre à des besoins qui évoluent avec des installations de plus en plus diversifiées : grandes cultures, élevage, bio, circuits courts et vente directe\*.

## **Contact presse**

Crédit Agricole Brie Picardie:

Sandra Chevalier - Tél.: 01 60 25 94 57/06 42 63 63 21 - sandra.chevalier@ca-briepicardie.fr

Crédit Agricole Nord Est :

Christelle Vaillant - 0326833278/0687792545 - christelle.vaillant@ca-nord-est.fr

Crédit Agricole Nord de France

Grégory Défachelle - Tél. : 03.20.63.14.44 / 06.64.95.90.87 – <a href="mailto:gregory.defachelle@ca-norddefrance.fr">gregory.defachelle@ca-norddefrance.fr</a>

<sup>\*</sup>Source : bilan 2016 des marchés fonciers ruraux (publié le 30 mai 2017 par la FN SAFER)

<sup>\*\*</sup> Source : Observatoire des installations aidées Nord-Pas-de-Calais (2011 à 2015)